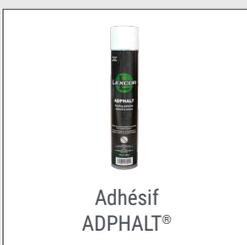




## PRODUITS COMPLÉMENTAIRES



## PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Polystyrène Expansé HR (type 1)

<b>Résistance Thermique</b> (ASTM C518 C177) épaisseur de 25 mm (1")	<b>RSI-0,65</b> R-3,7
<b>Perméabilité à la Vapeur</b> (ASTM E96) épaisseur de 25 mm (1")	<b>5,25 perm</b> 300 ng/Pa·s·m <sup>2</sup>
<b>Résistance à la Compression</b> (ASTM D1621) épaisseur de 38 mm (1 1/2")	<b>80 kPa</b> 11,64 lb/po <sup>2</sup>
<b>Résistance à la Flexion</b> (ASTM C518 C203) épaisseur de 38 mm (1 1/2")	<b>170 kPa</b> 24,78 lb/po <sup>2</sup>
<b>Absorption d'Eau</b> (ASTM D2842) épaisseur de 38 mm (1 1/2")	<b>6%</b>
<b>Densité</b> (ASTM D1621)	<b>16,01 kg/m<sup>3</sup></b> 1 lb/pi <sup>3</sup>
<b>Indice Limite d'Oxygène</b> (ULC S-701) % minimum	<b>24%</b>
<b>Stabilité Dimensionnelle</b> (ASTM D2126) % max. de changement linéaire	<b>1,5%</b>

## DESCRIPTION

Isolant de polystyrène expansé, feuillure sur les quatre côtés, conçue pour isoler les toitures plates ou de faible pente.

## RECONNAISSANCES



- CCMC #13026-L : Conformité à CAN/ULC-S701-17, EPS type 1
- C7 et C12 sous la norme CAN/ULC S-126M
- UL Standard 790 (ASTM E 108)
- UL Classe A avec la plupart des systèmes de membranes pour toiture (Voir le répertoire UL des Systèmes et Matériaux de toiture)
- Rencontre la norme ASTM C 1338, rapport R04-690 méthodes d'essais afin de déterminer la résistance aux moisissures
- CSA 123.21

## INSTALLATION

1. Si fixé à l'adhésif, référez-vous à la fiche technique de l'adhésif utilisé pour les recommandations d'application de l'adhésif.
2. Placer les panneaux en contact serré, en rangs parallèles et sans déformation ni espace vide, selon les indications du dessin d'atelier.
3. Remplir les joints de plus de 5 mm (3/16").
4. Si fixé mécaniquement, utiliser les vis et plaquettes LEXCOR LEXGRIP appropriées. Suivre les recommandations FM pour la quantité de fixations mécaniques à utiliser par panneau.

## AVANTAGES

### Panneau Monolithique

Épaisseur allant jusqu'à 610 mm (24") à rives droites et 305 mm (12") à rives feuillures pour répondre, en une seule application, à la valeur-R requise.

### Très Faible Absorption d'eau

Les parois des cellules fermées étant imperméables, l'eau ne peut pénétrer que dans les canaux situés entre les cellules de polystyrènes qui sont soudées ensemble.

### Haute Stabilité Dimensionnelle

Selon les normes régissant l'industrie, L'EPS est l'un des chefs de file pour le maintien de ses dimensions. Cela permet une intégralité continue au niveau du système d'étanchéité.

Suite au verso

# IZOLON®

## TYPE HR

### ISOLANT DE POLYSTYRÈNE EXPANSÉ PLAT

#### DIMENSIONS

Largeur x Longueur	1219 mm x 1219 mm 48" x 48"
	1219 mm x 3657 mm <sup>1</sup> 48" x 144"
Épaisseur Rive Droite	13 mm à 610 mm 1/2" à 24"
Épaisseur Rive à Feuillure	38 mm à 305 mm 1 1/2" à 12"
Feuillure	13 mm à 16 mm 1/2" à 5/8"
Nb de feuilles par ballot	Varie selon épaisseur

Note : autres dimensions sur demande.

<sup>1</sup>48" x 144" - disponible uniquement lorsqu'il est utilisé dans le système IZOROK et MACH 12 et seulement à bouts carrés.

#### **Gaz captif; 98% Air et 2% de Plastique**

Formule utilisée depuis plus de 50 ans, ne contient aucun COV, CFC, HCFC ou Formaldéhyde ainsi qu'aucun gaz pouvant affecter la couche d'ozone. De plus, cela confère des caractéristiques avantageuses au produit dont sa légèreté et le maintien de sa valeur-R.

#### **Produit Écologique**

L'EPS est recyclable à 100% et contient 10% de matières recyclées. Fabriquée localement, la distance entre l'usine et le chantier est souvent plus courte que pour d'autres produits dans l'industrie.

#### **Antimoisissure**

L'EPS est composé de matières ne favorisant pas la croissance bactérienne telles que les spores et les champignons.

#### **Réponds à des Standards Élevés**

Permet de contribuer à atteindre les niveaux d'isolation Novoclimat (au Québec si applicable), EnergyStar (Ontario et Maritimes) et R-2000 (Canada).



#### **GARANTIE DU PRODUIT**

##### **Valeur Thermique Garantie à 100%**

La résistance thermique du produit est garantie à 100% sans frais pour une période de 40 ans minimum.

